



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 057-245700695-20260205-D2026_15_SI-AR

DECISION 2026-15

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2526CTEA – Installation d'une climatisation dans les locaux du Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande, notifié le 2 septembre 2025, passé avec la société SAS M-ENERGIES EXPLOITATION à 54714 LUDRES et conclu pour un montant total de 59 600,00,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation présenté par la société SAS M-ENERGIES EXPLOITATION pour acter des ajustements techniques au projet initial et la diminution du montant initial du marché,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 10,52 % en moins-value, soit pour un montant de moins 6 270,00 € H.T. est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 de régularisation, à la somme de 53 330,00 € H.T., soit 63 996,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 février 2026

Le Président
Michel PAQUET